



Plateforme
des ALE
Wallonnes

Madame la Ministre Christie Morreale
Vice-présidente du gouvernement wallon et ministre de l'Emploi,
de l'Action sociale, de la Santé et de l'Égalité des Chances
Rue Kefer, 2
B- 5100 Namur

Tournai, le 17 décembre 2020

**Interpellation quant à la possibilité d'octroyer une vaccination Covid-19 prioritaire
aux aides-ménagers et ménagères ainsi qu'aux prestataires ALE travaillant au
contact du public**

Madame la Ministre,

Au regard des dernières communications fédérales, il ne semble pas prévu, au contraire de ce qui se fera pour d'autres professions « essentielles » et qui ne peuvent s'imaginer sous forme de télétravail, de rendre les aides-ménagers et ménagères prioritaires dans l'ordre de vaccination une fois le vaccin contre la Covid-19 disponible.

Sachez que nous regrettons cette omission. Les aides-ménagers et ménagères, qui forment un secteur d'activités auquel vous êtes particulièrement attentive, et nous vous en remercions, n'ont pas ménagé leurs efforts ces derniers mois. En plus d'être susceptibles d'être contaminé.e.s par la Covid-19, celles et ceux-ci ont dû respecter de nombreuses mesures sanitaires afin de pouvoir poursuivre leurs activités, mesures imposées par les différents gouvernements et auxquelles sont venues s'ajouter des mesures renforcées au sein de chaque entreprise. Toutes ces mesures ont été mises en place pour protéger au maximum les travailleurs, mais aussi les clients, qui sont souvent des personnes âgées et/ou dites « à risque ».

Au sein des ALE-Titres-services, nombre d'utilisateurs sont des personnes isolées, pour qui la venue hebdomadaire de l'aide-ménager ou ménagère est parfois le seul lien social. Sur l'ensemble du territoire wallon, les sections titres-services emploient environ 3.500 travailleurs, des femmes dans leur grande majorité. Celles et ceux-ci ont redoublé d'efforts afin de pouvoir continuer à travailler, le tout en sacrifiant parfois leur propre vie sociale.

Aussi, nous trouverions qu'il serait juste d'inscrire ces hommes et ces femmes en bonne place dans l'ordre de vaccination.

Il en va de même pour nos prestataires ALE actifs au contact du public. Nous pensons tout particulièrement aux prestataires actifs dans les écoles, via les garderies ou l'accueil extra-scolaire, notamment.



Plateforme
des ALE
Wallonnes

En effet, alors que ceux-ci ont parfois des contacts très rapprochés avec les enfants, surtout les plus jeunes, il nous paraîtrait logique de placer ces prestataires sur un pied d'égalité avec le corps enseignant quand viendra le temps de la vaccination de ces catégories de métier.

Il en va de même pour les prestataires amenés à se rendre dans les maisons de repos et de soins ou dans les structures d'accueil suite à la publication de l'AGW permettant à ces entités de faire appel à nos prestataires pour l'exécution de diverses tâches, et ce jusqu'au 30 juin 2021.

Nous sommes tout à fait conscients, Madame la Ministre, que la stratégie de vaccination est du ressort du Fédéral.

Néanmoins, nous savons que vous accordez une grande attention à la Mesure ALE ainsi qu'aux sections titres-services développées dans certaines Agences Locales, et nous vous en remercions encore une fois. Aussi, nous espérons que vous partagerez notre avis sur la perspicacité d'une vaccination rapide des aides-ménagers et des prestataires ALE actifs au contact du public, et que vous ne manquerez pas d'alerter vos collègues du Fédéral quant à cette problématique.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez porté à ce courrier et dans l'attente de vous lire, nous vous présentons, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.

Jean-Michel Lovinfosse

Marc Lison

Co-présidents